

Fiche-action 2 : Renforcer et valoriser l'économie de l'Auxois Morvan

LEADER 2014-2020	GAL de l'Auxois Morvan	
ACTION	N°2	Renforcer et valoriser l'économie de l'Auxois Morvan
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux	
DATE D'EFFET	20 JUIN 2018	

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Axe 2 : Vivre et créer en Auxois Morvan

Afin d'avoir une offre territoriale complète, l'Auxois Morvan doit développer son offre économique. Le but étant à la fois de créer de la richesse et des emplois sur le territoire mais aussi de permettre aux habitants de travailler et de consommer localement. Le Pays souhaite donc renforcer le développement d'une économie de proximité, non délocalisable, permettant d'avoir un tissu économique local fort, en s'appuyant notamment sur des produits ou sites emblématiques du Pays.

A travers le diagnostic territorial, il apparaît que l'ensemble des secteurs d'activités économiques du territoire est confronté aux mêmes problématiques : transmission-reprise (dirigeants approchant de la retraite), difficultés à recruter des personnes qualifiées et transition numérique.

C'est pourquoi, le programme LEADER soutiendra des actions visant à répondre aux besoins des entreprises sur ces thématiques.

Le programme LEADER soutiendra des initiatives visant à mieux qualifier les besoins et attentes des acteurs économiques de l'Auxois Morvan en s'appuyant notamment sur les outils d'analyses et les études développés par les consulaires, les clubs d'entreprises, les filières etc. Une réflexion sur le développement touristique, axe important de développement économique pour le territoire, pourra être envisagé ;

Des actions de promotion sont également envisagées. Premièrement, il s'agira de promouvoir l'attractivité de l'Auxois Morvan en mettant en valeur les entreprises du territoire et les possibilités de consommer localement. Ces actions seront complétées, notamment, par un travail de promotion de l'offre d'installation et de développement économique de l'Auxois Morvan.

Des actions en faveur des productions locales, notamment alimentaires. Afin de s'adapter aux évolutions réglementaires en cours en matière d'alimentation, LEADER soutient le recours aux productions locales, notamment en restauration collective. L'objectif est de faciliter la réponse à l'obligation de proposer en restauration collective, au moins 50 % de produits locaux et de saison dans les menus d'ici 2020. Pour cela, le programme soutiendra les actions de sensibilisation et d'information liées au développement durable, mais aussi les investissements matériels.

Le soutien au développement d'une économie de proximité, préservant ou développant la possibilité donnée aux habitants de consommer sur le territoire. Dans ce cadre LEADER se concentrera sur le maintien des commerces et services de proximité par un soutien à l'investissement pour la préservation ou la création d'un dernier commerce dans les communes de l'Auxois Morvan. Le développement de cette économie locale sera également abordé via le développement d'axes touristiques majeurs du territoire.

Réussir la transition numérique: LEADER soutiendra les initiatives favorisant une meilleure appropriation des usages numériques par les acteurs économiques du territoire ainsi que la création de lieux d'innovation économique s'appuyant sur le numérique (Fabula, tiers lieux...). Leader soutiendra ainsi les initiatives d'acculturation et/ou de transition permettant une meilleure compréhension et appropriation des évolutions numériques en particulier pour les PME/TPE/commerces... LEADER soutiendra les études préalables et les investissements physiques, qui pourront par ailleurs être soutenus par le Contrat de territoire.

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

2.1. Connaître le tissu économique de l'Auxois Morvan et ses besoins :

2.1.1. Étude du tissu économique de l'Auxois Morvan :

- Actualisation des outils (études, statistiques, rapports...) existants développés par les acteurs (consulaires, filières, clubs...)
- Etude autour des grands axes de développement touristique du territoire, comme par exemple le

circuit Bibracte - Alésia

2.1.2. Identification des besoins des entreprises du territoire :

- Etude, diagnostic et analyse des besoins des entreprises (*ex. : RH, emploi, compétences, formation, mutualisation de moyens, développement, services, transition numérique*)
- Accompagnement à la création et au développement d'outils répondant aux besoins des entreprises

2.2. Accompagner les acteurs économiques du territoire :

Accompagner les mutations traditionnelles

- Actions de sensibilisation et d'information autour de thématiques traditionnelles liées aux besoins des entreprises (*ex. : reprise-transmission, GPEC, économie de proximité, développement et mise en valeur des filières,*). Elles pourront s'adresser à l'ensemble des entreprises du territoire ou par secteur d'activité.
- Actions de mise en réseau des acteurs économiques de l'Auxois Morvan dans ses domaines

Accompagner la mutation numérique et plus particulièrement celle des PME/TPE/commerces :

- Actions de sensibilisation et d'information à la transition numérique : acculturation générale au numérique, évolution de consommation etc.
- Actions de mise en réseau des acteurs économiques de l'Auxois Morvan autour de la transition numérique,
- Aide à la création de lieux d'innovation/acculturation numérique (fabula, tiers lieux, incubateurs etc.) en particulier en lien avec le tissu économique existant,
- Accompagnement de projets démontrant une innovation de l'usage numérique au service d'activités traditionnelles ou non exercées en Auxois Morvan

2.3. Communication et promotion économique territoriale :

2.3.1. Faire connaître les entreprises de l'Auxois Morvan :

- Actions et outils de communication-promotion (*ex. : plaquette de communication, campagne de publicité*)
- Organisation et/ou participation à des événements promotionnels (*ex. : journée portes ouvertes d'un secteur d'activité, promotion d'un secteur d'activité lors d'un événement local, événement mettant en valeur un savoir-faire local, lieux de vente éphémères*)
- Aide à la création de lieux d'exposition de produits ou d'entreprises emblématiques du territoire (lieux d'exposition, ...)

2.3.2. Faire connaître les potentiels d'installation et de développement économiques du territoire :

- Actions et outils de communication-promotion des offres et potentiels de développement et d'installation économiques (*ex. : création ou développement d'outils de recensement et de promotion de l'offre de reprise-transmission*)
- Organisation et/ou participation à des événements promotionnels des offres et potentiels de développement et d'installation économiques (*ex. : journée de visite du territoire pour de potentiels porteurs de projets économiques, participation à des salons spécialisés, promotion des emplois locaux*)

2.4. Soutenir les initiatives et les démarches visant à favoriser l'alimentation de proximité et les circuits-courts:

- Actions et outils de sensibilisation et d'information autour de thématiques liées au développement durable et aux circuits courts (animation dans les restaurants, visite d'atelier de transformation, plaquette informative, etc.)
- Actions de mise en réseau et organisation de rencontres entre les acteurs économiques et publics du territoire
- Actions et outils nécessaires au déploiement de la démarche "Production Auxois Naturellement"
- Soutien aux investissements permettant le développement de filières d'approvisionnement alimentaire de proximité (jardin partagé, matériel de cuisine, mise en place d'une démarche "Incroyables comestibles", d'un potager communal ou de quartier etc.)

2.5. Soutien au développement d'une économie de proximité via un soutien au commerce et un soutien au développement d'axes touristiques stratégiques:

- Soutien aux investissements liés au commerce multi-services de proximité, ayant au moins une activité alimentaire afin de maintenir une offre alimentaire sur la commune, pour les communes hors

pôles identifiés par le SRADDT

- Soutien aux investissements permettant de développer le tourisme en Auxois Morvan (bibracte alésia, sentiers de randonnées...)
 - Création et/ou aménagement de circuits touristiques thématiques connectant les sites (produits agricoles, fromage, élevage bovin, paysages, patrimoine roman type circuit des églises romanes, activités équestres...).
 - Aménagement de nouvelles voies douces en lien avec le canal de Bourgogne et les sites touristiques, à l'échelle au moins intercommunale.
 - Acquisition d'équipements et de matériels facilitant l'itinérance (par exemple, signalisation, abris vélo, tables de pique-nique, sanitaires, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique), Création d'hébergement touristique sous Mo publique (car pour les privés il y a du FEADER de droit commun

3. TYPE DE SOUTIEN

Subvention

4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

- PDR FEADER : M. 4 « Investissements physiques », M.7.5 « Tourisme »
- PO FEDER-FSE : Axe 1 « Pour une croissance intelligente »

5. COUTS ADMISSIBLES

2.1. Connaître le tissu économique de l'Auxois Morvan et ses besoins :

- Prestations extérieures : Diagnostics, Etudes
- Frais de communication : Conception d'outils web et print, Réalisation, édition et impression de documents et supports de communication directement liés aux études, Prestations extérieures, Campagnes de communication
- Frais d'organisation d'événements : Prestations extérieures, Frais de location de salles et de matériel, Frais de déplacement, Frais de restauration, Frais d'hébergement, Frais de formation
- Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales
- Frais professionnels :Frais de déplacement, Frais de restauration, Frais d'hébergement

2.2. Accompagner les acteurs économiques du territoire :

- Prestations extérieures : Diagnostics, Etudes
- Frais de communication : Conception d'outils web et print, Réalisation, édition et impression de documents et supports de communication directement liés aux études, Prestations extérieures, Campagnes de communication
- Frais d'organisation d'événements : Prestations extérieures, Frais de location de salles et de matériel, Frais de déplacement, Frais de restauration, Frais d'hébergement, Frais de formation
- Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales
- Frais professionnels :Frais de déplacement, Frais de restauration, Frais d'hébergement
- Dépenses d'investissements (lieux dédiés à l'innovation/acculturation numérique) :
 - Frais d'extension ou de réhabilitation de bâtiments
 - Aménagements intérieurs
 - Aménagements extérieurs
- Matériel : acquisition de matériel lié à l'aménagement (y compris numérique, y compris logiciels & applications spécifiques)
- Maîtrise d'ouvrage :
 - Assistance à maîtrise d'œuvre
 - Maîtrise d'œuvre
 - Études préalables liées (contrôle technique, SPS, étude de sols...)

2.3. Communication et promotion économique territoriale :

- Frais de communication :
 - Réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, incluant l'la signalétique
 - Conception d'outils web et print
 - Prestations extérieures
 - Campagnes de communication
- Frais d'organisation d'événements :

- Prestations extérieures
- Frais de location de salles et de matériel
- Frais de déplacement
- Frais de restauration
- Frais d'hébergement
- Frais de formation
- Prestations extérieures :
 - Diagnostics, Etudes

2.4. Soutenir les initiatives et les démarches visant à favoriser l'alimentation de proximité et les circuits-courts:

- Prestations extérieures : Diagnostics, Etudes
- Frais de communication : Conception d'outils web et print, Réalisation, édition et impression de documents et supports de communication directement liés aux études, Prestations extérieures, Campagnes de communication
- Frais d'organisation d'événements : Prestations extérieures, Frais de location de salles et de matériel, Frais de déplacement, Frais de restauration, Frais d'hébergement, Frais de formation
- Frais de rémunération : salaires bruts et charges patronales
- Frais professionnels :Frais de déplacement, Frais de restauration, Frais d'hébergement
- Dépenses d'investissements :
 - Frais d'extension ou de réhabilitation de bâtiments
 - Aménagements intérieurs
 - Aménagements extérieurs
- Matériel : acquisition de matériel lié à l'aménagement
- Maîtrise d'ouvrage :
 - Assistance à maîtrise d'œuvre
 - Maîtrise d'œuvre
 - Études préalables liées (contrôle technique, SPS, étude de sols...)

2.5. Soutien au commerce de proximité :

- Dépenses d'investissements :
 - Frais d'extension ou de réhabilitation de bâtiments
 - Aménagements intérieurs
 - Aménagements extérieurs
- Matériel : acquisition de matériel lié à l'aménagement
- Maîtrise d'ouvrage :
 - Assistance à maîtrise d'œuvre
 - Maîtrise d'œuvre
 - Études préalables liées (contrôle technique, SPS, étude de sols...)

Un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles destinés à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.

6. BENEFICIAIRES

2.1. Connaître le tissu économique de l'Auxois Morvan et ses besoins :

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Syndicats professionnels ou interprofessionnels
- Entreprises et groupement d'entreprises (*microentreprises, petites entreprises, PME et grandes entreprises au sens communautaire*)
- Associations de droit privé
- Associations de droit public
- Sociétés d'Economie Mixte (SEM)
- Sociétés Publiques Locales (SPL)

2.2. Accompagner les acteurs économiques du territoire :

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Syndicats professionnels ou interprofessionnels
- Entreprises et groupement d'entreprises (*microentreprises, petites entreprises, PME et grandes entreprises au sens communautaire*)
- Associations de droit privé
- Associations de droit public
- Sociétés d'Economie Mixte (SEM)
- Sociétés Publiques Locales (SPL)

2.3. Communication et promotion économique territoriale :

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Syndicats professionnels ou interprofessionnels
- Entreprises et groupement d'entreprises (*microentreprises, petites entreprises, PME et grandes entreprises au sens communautaire*)
- Groupements d'agriculteurs

2.4. Soutenir les initiatives et les démarches visant à favoriser l'alimentation de proximité et les circuits-courts:

- PETR du Pays de l'Auxois Morvan
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes
- Associations de droit privé
- Associations de droit public
- Sociétés coopératives

2.5. Soutien au commerce de proximité :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

L'admissibilité détermine la possibilité d'instruction du dossier mais ne garantit pas l'octroi de la subvention.

2.2. Accompagner les acteurs économiques du territoire :

- Le porteur de projet devra fournir une note détaillée de présentation de son projet en précisant la façon dont les actions envisagées répondent aux objectifs traditionnels - reprise- transmission, économie de proximité, développement et mise en valeur des filières... - ou innovant - acculturation numérique etc. - du PETR pour une ou plusieurs filières, un secteur géographique conséquent ou une typologie spécifique d'acteurs économiques.

2.3. Communication et promotion économique territoriale :

- Le projet devra recevoir l'avis favorable du PETR.

2.4. Soutenir les initiatives et les démarches visant à favoriser l'alimentation de proximité et les circuits-courts:

- Pour les investissements concernant la restauration collective, le porteur de projet devra s'engager à travaillé avec au moins deux producteurs locaux du territoire.

2.5. Soutien au commerce de proximité : le projet devra remplir les conditions suivantes :

- être le dernier commerce alimentaire sur la commune
- être un multi-service disposant d'au moins une activité alimentaire
- être situé sur une commune du territoire hors pôles identifiées par la région Bourgogne-Franche-Comté comme pôle structurant (*Arnay-le-Duc, Epoisses, Fleurey-sur-Ouche, Liernais, Alise-Sainte-Reine, Velars-sur-Ouche, Montbard, Précy-sous-Thil, Rouvray, Saulieu, Semur-en-Auxois, Sombornon, Venarey-Les laumes, Vitteaux*)

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

La sélection des projets se fera suivant une grille de sélection définie par le comité de programmation du GAL.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux maximal d'aides publiques : 100 %

Taux fixe de cofinancement LEADER : taux de 80 % de la dépense publique nationale retenue

Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION

Indicateurs	Objectifs intermédiaires (fin 2018)	Objectifs finaux (fin 2023)
Nombre d'études du tissu économique de l'Auxois Morvan et des besoins des entreprises soutenues	1	2
Nombre d'actions de sensibilisation-information à destination des entreprises		4
Nombre de projets de communication-promotion économique	2	6
Nombre d'actions, d'outils et de projets liés au déploiement d'une alimentation de proximité	1	3
Nombre de projets de commerce de proximité soutenus		3